

DU SPORT POUR TOUS

Pensez à l'activité physique adaptée !



Les bienfaits de l'APA ne sont plus à démontrer.

C'est un traitement efficace et sans effet secondaire contre les cancers, les maladies cardio-vasculaires, et toute pathologie chronique...

PATIENTS CONCERNÉS

- Inclus dans un parcours pathologie chronique via Entr'Actes ;
- ou sédentaires ;
- ou en surpoids /obésité ;
- ou polyopathologiques ;
- ou post-cancer.

AVANTAGES

- La prise en charge du patient est assurée par une maison sport santé agréée partenaire ;
- La prise en charge financière est possible dans certaines conditions ;
- Une mise en relation facilitée entre patients et maisons sport santé.

COMMENT FAIRE ?

Aller sur l'application [Entr'Actes](#) et réalisez un nouveau déclenchement en suivant les étapes suivantes :



Intervenant : Activité physique adaptée

Soins : Autre soin

Type PeC : Consultation

Délai d'intervention : 2 semaines

Délai de réponse : 4 jours

Commentaire : Précisez le motif de la demande et les recommandations particulières que vous souhaitez transmettre à la Maison Sport Santé

LES +

Vous pourrez suivre l'évolution de la reprise de l'activité physique adaptée de votre patient.

3h d'activité physique modérée par semaine = effets bénéfiques sur la santé

La remise au sport en **toute sécurité**, grâce à un partenariat étroit avec les maisons sport santé de votre territoire

Votre CPTS a développé des outils pour vous faciliter la prescription d'APA

PLUS D'INFOS :

contact@intercpts.fr / 07 66 60 37 11